

UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MNA VERS UN RETOUR VOLONTAIRE STRUCTURÉ

# JE REVIENS FORT

PRÉVENIR LES RUPTURES POST-MAJORITÉ ET REDONNER UNE DIGNITÉ À CHAQUE DÉPART

PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION ROMULUS



Romulus.social



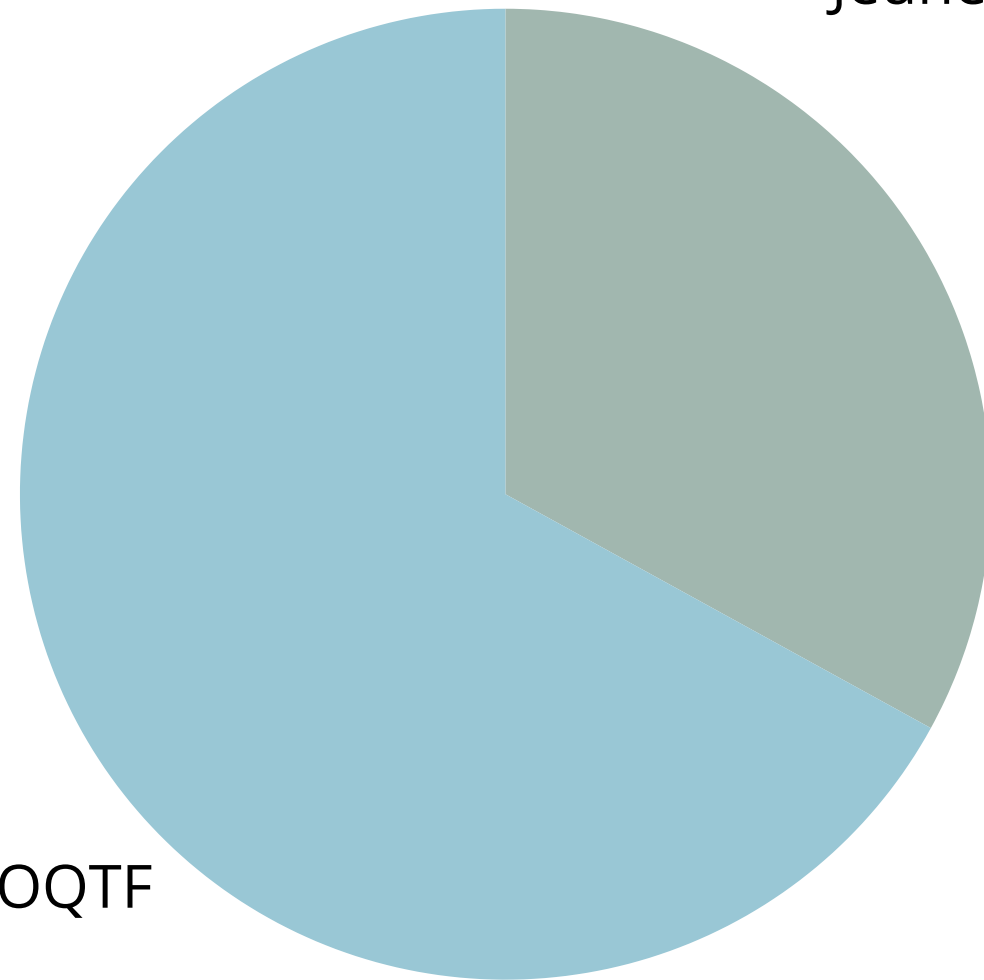
# Introduction

À leur majorité, de nombreux mineurs non accompagnés (MNA) sortent du dispositif de protection de l'enfance sans accompagnement durable. Ils basculent souvent dans une situation de non-droit : sans titre de séjour, sans logement, sans soutien. Le programme "Je Reviens Fort" propose une alternative proactive : un retour volontaire structuré et dignement préparé, reposant sur un projet de vie solide dans le pays d'origine.



# Que deviennent les jeunes MNA à leur majorité ?

Jeunes obtenant un titre de séjour  
33%



Jeunes recevant une OQTF  
67%

## Données observées en Val de Loire en 2025

Centres ASE

En Val de Loire, les données des centres ASE montrent une tendance alarmante : seulement 1 jeune MNA sur 3 parvient à régulariser sa situation à 18 ans.

Les deux tiers restants reçoivent une OQTF, souvent sans accompagnement ni solution concrète, les poussant à l'errance ou à la précarité.



# Résumé analytique – Parcours des MNA en 2025 (projection)

Point de départ : environ 14 000 à 18 000 MNA pris en charge par l'ASE par an

- Principalement âgés de 16 à 17 ans
- Accueillis en foyers, hôtels sociaux ou familles d'accueil
- Statut de mineur les protège jusqu'à 18 ans

## À la majorité (18 ans)

Décision administrative :

- 33 % → obtiennent un titre de séjour
- - Grâce à une formation professionnelle, un bon parcours, ou une régularisation humanitaire
- 67 % → font l'objet d'un refus :
- - OQTF prononcée
  - Ou statut illégal sans OQTF explicite (ex : absence de réponse, pas de renouvellement de récépissé)



# Résumé analytique – Parcours des MNA en 2025 (projection)

## Parcours post-majorité parmi les 67 % refusés

1. 20 % environ → mise à la rue directe (“sorties sèches”)
2.
  - Plus de contrat jeune majeur
  - Pas de titre de séjour = pas d’ouverture de droits
  - Errance, précarité, hébergement par associations ou collectifs citoyens
- 3.
4. 10–15 % → rejoignent des réseaux illégaux ou délinquants (estimation basée sur Paris et grandes villes)
5.
  - Exploitation par des réseaux
  - Actes de survie délictueux (vols, trafics)
- 6.
7. 25 % environ → disparaissent des radars administratifs
8.
  - Entrée dans la clandestinité
  - Passage de frontière vers d’autres pays européens ou retour illégal après éloignement
- 9.
10. 10–15 % → suivis par associations / hébergés solidairement
11.
  - Hébergement citoyen ou réseau d’entraide
  - En recours contre l’OQTF, en attente de régularisation, ou insérés malgré le statut illégal



# Résumé analytique – Parcours des MNA en 2025 (projection)

## Conclusion stratégique

- La majorité des ex-MNA en 2025 sont exclus du droit au séjour, malgré un passage par la protection de l'enfance.
- Cela pose un risque humain, social et sécuritaire important : errance, exploitation, rupture institutionnelle.
- L'absence de politique unifiée entre protection de l'enfance et politique migratoire aggrave la discontinuité à 18 ans.
- L'urgence est de renforcer les dispositifs de suivi, notamment avant 18 ans pour éviter les OQTF mécaniques et favoriser l'insertion réelle.

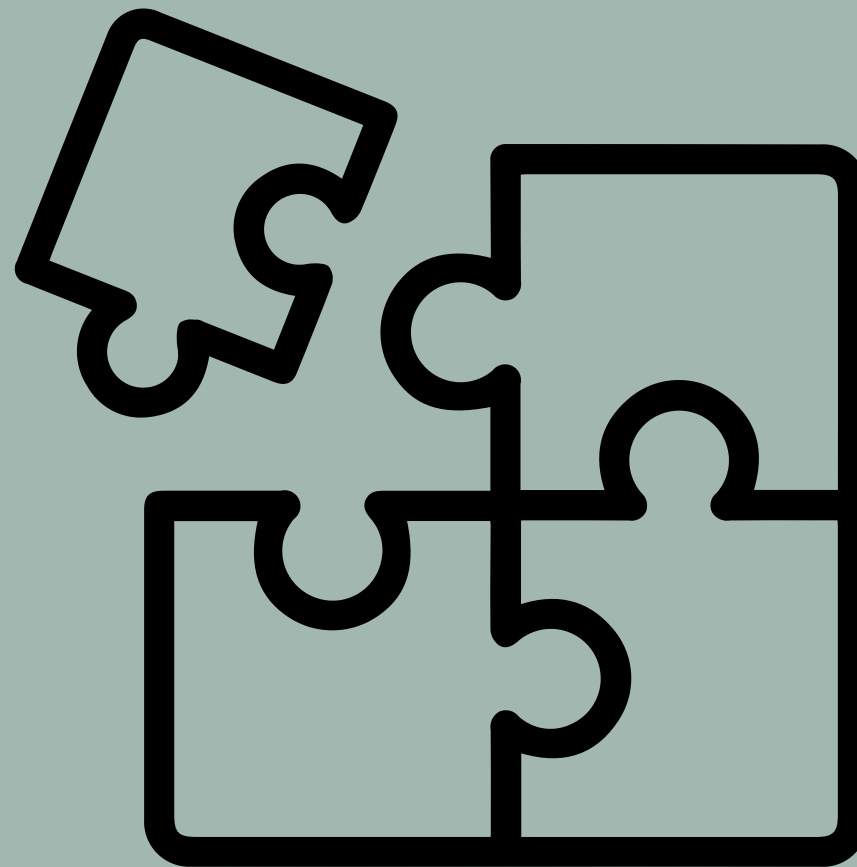


# PROBLÈME CONSTATÉ

## Constats alarmants

- 18 ans, et dehors
- Rupture brutale de prise en charge
- Contrat ? Aucun.
- Peu ou pas de contrat jeune majeur
- Sans papiers
- Refus massif de titres de séjour
- Avenir bloqué
- Sorties sans solution, ni suivi

Une impasse institutionnelle



## Réponses concrètes

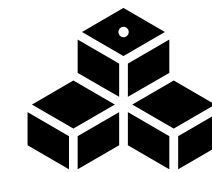
- Anticiper la sortie
- Repérer les jeunes en amont
- Construire un projet
- Co-construire un plan de retour volontaire
- Accompagner jusqu'au bout
- Soutien logistique, éducatif et psychologique
- Donner une deuxième chance
- Rebâtir dignement un avenir au pays



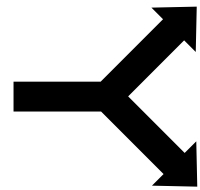
# Objectifs du programme



Prévenir les ruptures de parcours à la majorité.



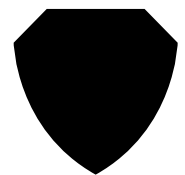
Construire un projet professionnel durable dans le pays d'origine



Offrir une alternative à l'entrée en irrégularité



Soutenir une réinstallation digne avec accompagnement de 12 mois



Renforcer les parcours d'autonomisation



Réduire l'errance, la précarité et les OQTF non respectées



A portrait of Claire Hédon, a woman with dark hair, wearing a white shirt and a patterned blazer. The image is semi-transparent and serves as a background for the text.

**« Il n'est pas d'enfant dont la protection ne soit que relative ou dégradée. »**

— Claire Hédon, Défenseure des droits.—



Romulus.social

# À qui s'adresse ce programme ?

Jeunes MNA devenus majeurs

En fin de prise en charge par l'ASE ou la PJJ

Identifiés 2 à 3 mois avant leur sortie

Sans solution de régularisation ou d'insertion



Romulus.social



# Parcours JRF en 5 étapes

1

2

3

4

5

Identification & sensibilisation : éducateur référent Romulus, diagnostic socio-pro

Adhésion volontaire : volonté claire de retour, signature d'un engagement

Co-construction du projet : accompagnement éducatif et montage d'un projet viable

Préparation administrative : documents, formation, soutien psychologique

Retour & réinstallation : accueil sur place, lancement d'activité, suivi 12 mois



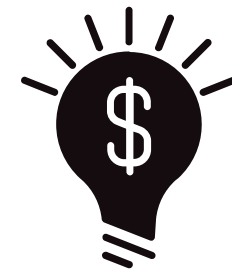
# Modèle de financement

tripartite

Cofinancement entre structures de protection (ASE/PJJ), organismes publics de retour volontaire, et financeurs privés.



Structures de protection (ASE, PJJ)  
Contribution de départ pour  
identification et accompagnement  
initial



Acteurs publics du retour volontaire  
Prise en charge logistique et  
réinstallation



Financements privés /  
philanthropiques  
Soutien par projet validé selon des  
KPIs d'autonomisation



**“Je Reviens Fort” transforme un départ contraint en un acte d’autodétermination. Il permet de redonner à chaque jeune la possibilité de se reconstruire et d’agir en acteur de sa propre vie.**

PAR ROMULUS

## Sources officielles & institutionnelles

Ministère de la Justice

- Rapport 2023 de la mission MNA

justice.gouv.fr

Données : nombre de MNA pris en charge, taux de prise en charge, évolution depuis 2020

ONPE – Observatoire National de la Protection de l’Enfance

- Rapports annuels sur les enfants confiés à l’ASE

onpe.gouv.fr

Données : nombre de jeunes majeurs suivis, proportion d’ex-MNA, conditions de sortie

Cour des Comptes

- Communication à la Commission des Finances du Sénat sur les MNA (octobre 2022)

ccomptes.fr

Données : coûts, limites de la prise en charge, dispositifs jeunes majeurs

Défenseur des Droits

- Décision-cadre 2015-205 & rapports sur les droits fondamentaux des MNA

defenseurdesdroits.fr

Données : critique des sorties sèches, recommandations sur l’accompagnement à 18 ans

## Sources juridiques & législatives

Légifrance – Lois et circulaires

- Loi Taquet du 7 février 2022 (protection de l’enfance)

- Loi Immigration du 26 janvier 2024

- Circulaire Darmanin du 21 septembre 2020 (anticipation des régularisations)
- legifrance.gouv.fr

## Sources associatives & expertises terrain

France Terre d’Asile

- Observations et rapports annuels sur les MNA

france-terre-asile.org

La Cimade

- Rapport “Mineurs isolés étrangers : protéger ou expulser ?”

lacimade.org

Utopia 56 – Projet Accueillons

utopia56.com

- Données sur l’hébergement citoyen des MNA en attente ou en recours

## Presse spécialisée & sources secondaires

Le Média Social

lemédiasocial.fr

- Analyses sur les contrats jeunes majeurs, sorties sèches, CJM et OQTF

Banque des Territoires (Caisse des Dépôts)

banquedesterritoires.fr

- Suivi des politiques locales en matière de protection de l’enfance et inclusion des MNA